



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**LIVRET D'ACCUEIL
A L'ATTENTION DU
PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP**



PRESENTATION DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION

- 1. QUI SOMMES-NOUS ?**
- 2. NOTRE POLITIQUE DE FORMATION**
- 3. NOUS RENCONTRER**
- 4. PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE**
- 5. ORGANIGRAMME**

DEMARCHE D'ENTREE EN FORMATION

- 1. INSCRIPTION**
- 2. FINANCEMENT**
- 3. COMPENSER VOTRE HANDICAP POUR ACCEDER A LA FORMATION**

VIE PRATIQUE

- 1. SITE DE FORMATION**
- 2. HEBERGEMENT / RESTAURATION**



PRESENTATION DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION



1. QUI SOMMES-NOUS ?

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.

Cet organisme dépend directement et exclusivement de l'association support : la F.F.P.J.P.

Cet organisme a pour dénomination, Centre National de Formation de la F.F.P.J.P.

Il a fait l'objet d'une déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

2. NOTRE POLITIQUE DE FORMATION

Pour la FFPJP, le développement de la pratique passe par la qualité de l'encadrement au sens large, qu'il s'agisse de bénévoles, de salariés, de sportifs ou d'administratifs. La formation représente un outil privilégié pour tendre vers cet objectif. Se former, c'est acquérir, renouveler, approfondir et enrichir ses compétences (ses connaissances, ses capacités et ses attitudes).

A ce titre, le Centre National de Formation a décliné la politique de formation fédérale en 4 axes stratégiques :

- **Axe 1 : la formation fédérale** proposée aux hommes et femmes, licenciés de la FFPJP éducateurs (permanents et bénévoles), coaches, graphiqueurs, délégués, arbitres œuvrant au sein des écoles de pétanque, clubs, comités et/ou équipes techniques.
- **Axe 2 : la formation professionnelle** des éducateurs d'un diplôme d'Etat (DEJEPS)
- **Axe 3 : la formation de dirigeants**, présidents et membres de commissions (disciplines..), administrateurs bénévoles avec des modules spécifiquement conçus pour répondre aux problématiques des dirigeants de clubs, comités et/ou de la fédération.
- **Axe 4 : la formation des permanents** de la fédération.

Nos formations s'organisent autour des finalités suivantes pour construire une pétanque :

- **sportive** : excellence et olympisme
- **éducative** : intelligente et émancipatrice
- **citoyenne** : partenariale et accessible
- **moderne** : attractive et médiatique

Elles ont pour objectif de :

- Partager des valeurs communes et les transmettre sur le territoire
- Tenir compte de l'évolution de notre discipline et des besoins des clubs
- Bâtir la formation à partir de l'activité des éducateurs et entraîneurs mais aussi des compétences attendues pour tous les acteurs sur les terrains
- Moderniser le contenu et les techniques d'animation des formations pour répondre aux attentes des stagiaires
-

3. NOUS RENCONTRER

CENTRE NATIONAL DE FORMATION
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

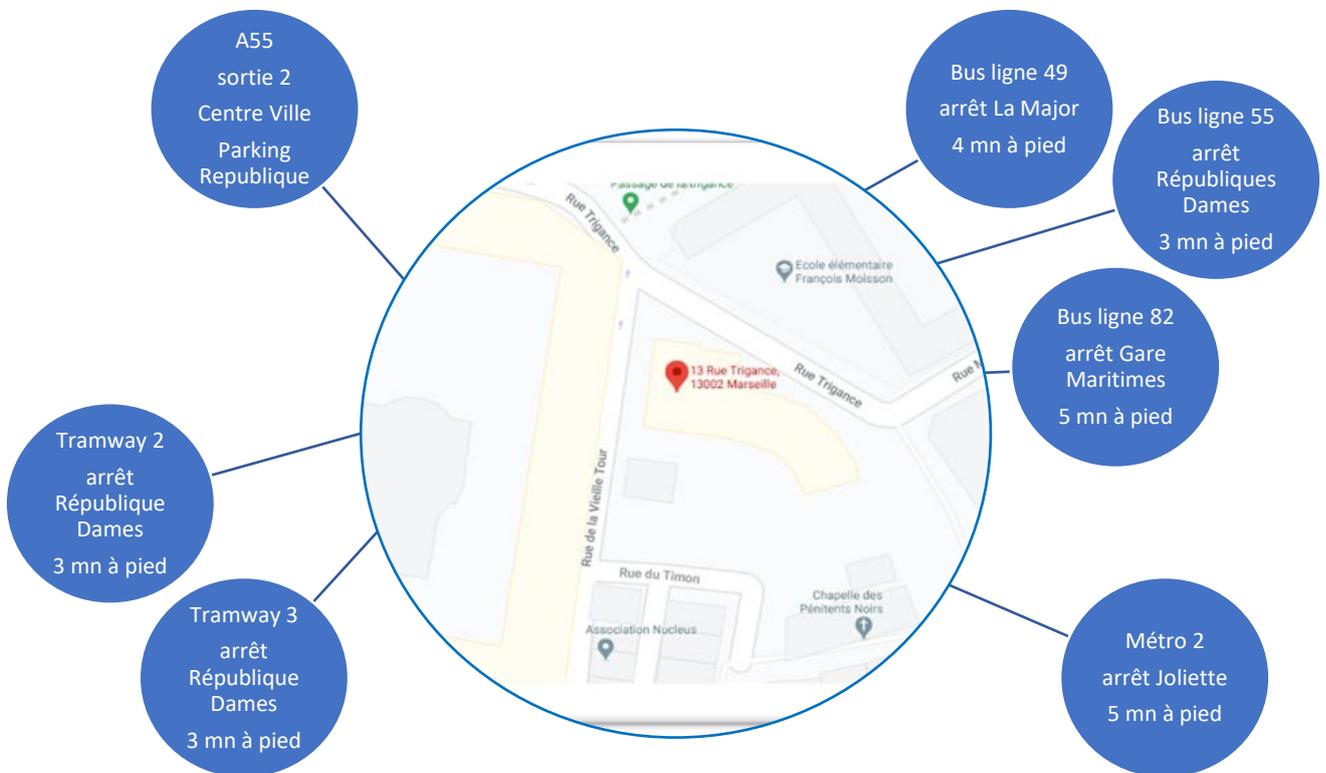
13 Rue Trigance
13002 MARSEILLE

Contact :

04 91 14 05 80

formation@petanque.fr

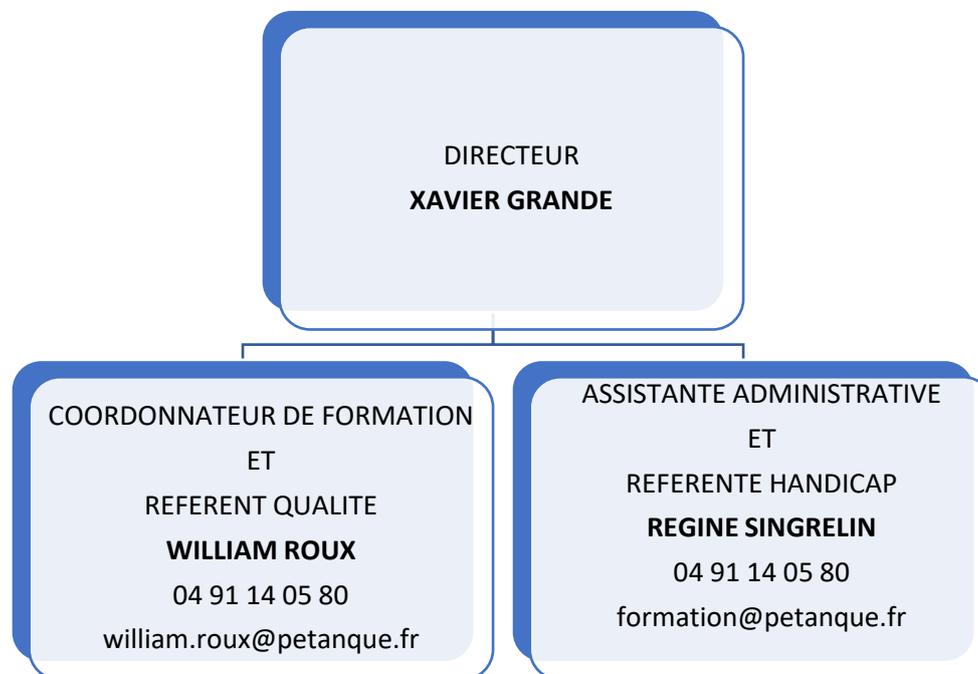
Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures dispositions possibles, merci de bien vouloir prendre rendez-vous au préalable en nous contactant par mail ou par téléphone



4. PROCEDURES DE PRISE EN CHARGE



5. ORGANIGRAMME



7

Notre centre national de formation est engagé pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap. Notre siège est accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez nous rencontrer, merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de **Régine Singrelin**, notre **référénte handicap**, joignable au 04.91.14.05.80 ou par mail à formation@petanque.fr.

Accompagnement de la référente handicap

SERVICE AUX
CANDIDATS
ET
STAGIAIRES

SERVICE EQUIPE
PEDAGOGIQUE
ET
ADMINISTRATIVE

SERVICE AUX
EMPLOYEURS

Le référent handicap favorise :

- l'accueil des candidats (en amont et durant le cursus)
- la sécurisation du parcours de formation des apprentis handicapés (y compris pour les examens),
- leur orientation
- leur insertion professionnelle
- et leur accompagnement sur leur lieu d'emploi (en lien avec, l'équipe tutorale, les chargés d'insertion et les conseillers insertion ou maintien CAP emploi).

Le référent handicap écoute, dialogue avec les candidats et stagiaires en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle.

Le référent handicap écoute, dialogue avec l'environnement des personnes handicapées (formateurs, éducateurs, tuteurs, structures médico-sociales, structures spécialisées dans le champ du handicap...) afin de le sensibiliser et de l'amener à contribuer activement au projet de formation et d'insertion professionnelle.

Le Référent handicap, avec l'équipe pluriprofessionnelle, repère les incidences propres à chaque situation de handicap et coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de formation d'études et des solutions de sécurité dans le cadre d'un environnement capacitant et en réponse aux situations invalidantes.

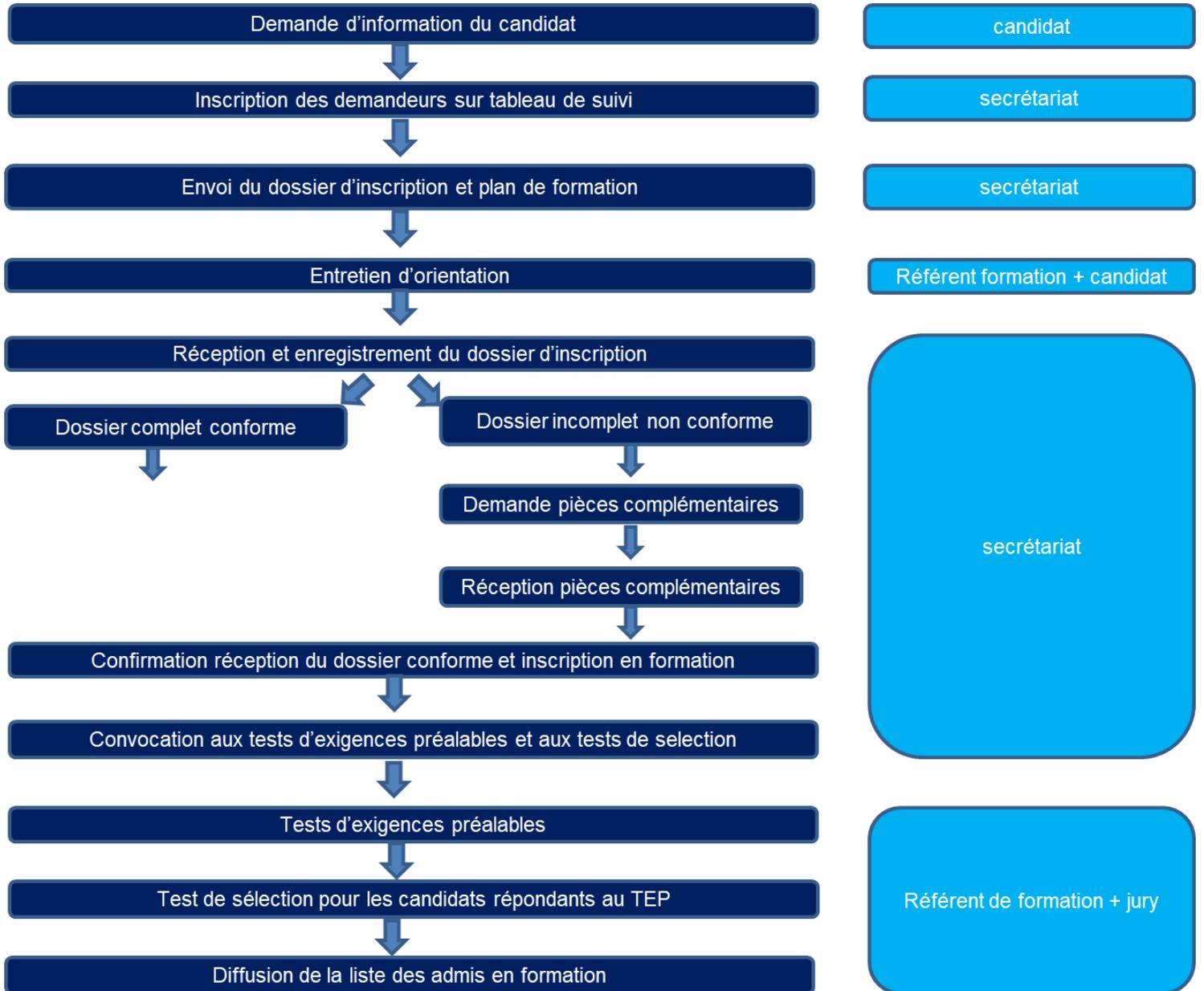
Le référent handicap prospecte (en lien, le cas échéant, avec le chargé de relations employeurs), informe et sensibilise les employeurs sur les mesures relatives à l'apprentissage et les conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées.



DEMARCHE D'ENTREE EN FORMATION



1. INSCRIPTION ET PRISE EN CHARGE



2. Financement

Les prises en charge des formations sont destinées aux formations professionnelles. Le centre national de formation vous informe sur les prises en charge possibles pour financer vos formations. En fonction de votre situation vous serez accompagné dans les démarches administratives liées à votre prise en charge.

L'équipe administrative (RéGINE Singrelin et William Roux, formation@petanque.fr) vous informe et vous accompagne sur les dispositifs suivants :

- ↪ Financement de formation via le CPF (Compte Personnel de Formation)
- ↪ Financement de formation en tant que demandeur d'emploi
- ↪ Financement de formation via les OPCO (Opérateur de Compétences)
- ↪ Financement de formation via l'employeur et son plan de formation
- ↪ Financement par un organisme paritaire

Nous accompagnons nos stagiaires à chaque étape de la constitution de leur dossier de financement. Pour mieux comprendre les financements de formation rendez-vous sur monparcourshandicap.gouv

3. Compenser votre handicap pour accéder à la formation

Avant de commencer votre formation, vous vous posez certainement de nombreuses questions sur l'accessibilité de l'organisme de formation ou des cours, le rythme de la formation, des difficultés particulières liées à votre handicap.

La loi nous impose de tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les formations proposées. Si ces adaptations génèrent des coûts, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) ou le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (Fiphfp) peuvent intervenir.

Il existe des solutions pour l'identification des conséquences du handicap, la recherche de solutions pour compenser le handicap et le financement des aménagements.

Il s'agit par exemple des solutions suivantes.

- ✓ Les ressources handicap formation (RHF)

Dans le cadre de ce dispositif « ressources handicap formation (RHF) », proposé et déployé dans toute la France par l'Agefiph, des spécialistes passent en revue avec vous toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer et vous proposent les solutions de compensation correspondantes. Ils travaillent en étroite collaboration avec le centre de formation et votre conseiller référent à l'emploi.

- ✓ Les prestations d'appuis spécifiques

Ces prestations sont mobilisables sur prescription de Pôle emploi, Cap emploi ou les missions locales.

Un expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs), missionné par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), peut apporter un appui à votre conseiller référent à l'emploi et évaluer précisément les conséquences du handicap au regard de votre projet ainsi que les moyens de le compenser.

Si votre situation nécessite des aménagements générant un coût, l'Agefiph peut intervenir.

Pour en savoir plus, consultez [l'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph](#).



VIE PRATIQUE

1. SITE DE FORMATION

Nos formations sont dispensées au sein d'établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'accessibilité des locaux concerne les salles de formation, mais aussi le parking, la restauration et les installations sanitaires. Les deux sites principalement utilisés pour la formation sont :

- Le CREPS PACA site d'Aix en Provence
- Un boulodrome

L'accueil pour toute demande d'information et pour le suivi administratif se fera lui au siège du centre national de formation qui est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous invitons le candidat dès sa première demande d'information s'il souhaite nous signaler un handicap ou des risques de difficulté. Cette démarche nous permet d'optimiser notre accueil.

Lorsque nous organisons des formations dans de nouvelles salles, nous visitons les locaux au préalable et vérifions avec le responsable de l'établissement que toutes les conditions sont adaptées à notre accueil.

SITE AIX-EN-PROVENCE

62 chemin du viaduc – Pont de l'Arc CS 70445 – 13098 Aix en Provence Cedex 2

04 42 93 80 00 accueil.aixcreps-paca.sports.gouv.fr



2. HEBERGEMENT / RESTAURATION

- lits en chambres simples, doubles, triples et quadruples
- Chambres confort (accès handicapés)
- Restauration, cafétéria et espace détente accessible



CONTACTS

William ROUX - coordonnateur de la formation
Régine SINGRELIN – assistante administrative

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal
13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE



04 91 14 05 80

formation@petanque.fr